

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Michel LIBOUTON, *Conseiller-Président* ;
Charles PICQUÉ, *Bourgmestre* ;
Catherine MORENVILLE, Cathy MARCUS, Jean SPINETTE, Yasmina NEKHOUL, Thierry VAN CAMPENHOUT, Jos RAYMENANTS, Willem STEVENS, Francesco IAMMARINO, *Échevin(e)s* ;
Mohssin EL GHABRI, Catherine FRANCOIS, Saïd AHRUIL, Hassan ASSILA, Myriem AMRANI, Khalid MANSOURI, Victoria DE VIGNERAL, Suzanne RYVERS, Loïc FRAITURE, Elisa SACCO, Agnès VERMEIREN, Samira BENALLAL, Christine WAIGNEIN, Olenka CZARNOCKI, Mohamed EL OUARIACHI, Estela COSTA, Lesia RADELICKI, Fabrice MPORANA, Farid BELKHATIR, Celi RODRIGUEZ, Marc NAETHER, Isabelle PINZAUTI BABRZYNSKI, *Conseillers(ères)* ;
Laurent PAMPFER, *Secrétaire communal*.

Excusés

Khalid TALBI, Marie-Hélène LAHAYE, Pietro DE MATTEIS, *Conseillers(ères)*.

Séance du 28.11.19

#Objet : Mobilité - Police de la circulation routière - Règlement général complémentaire - Modifications#

Séance publique

Mobilité et planification

Le Conseil,

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu les articles 117, 119 et 135 par.2.1° de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu l'ordonnance du 3 avril 2014 relative aux règlements complémentaires sur la police de la circulation routière et sur la pose et le coût de la signalisation routière ;

Vu le règlement général complémentaire sur la police de la circulation routière ;

Considérant le projet d'aménagement de rues cyclables sur l'Itinéraire Cyclable Communal A ;

Decide

De modifier le règlement général complémentaire comme suit :

1. Ajouter à l'article 7.6.1 (une rue cyclable est établie aux endroits suivants) :

- rue Dethy
- rue des Etudiants
- place Louis Morichar, du côté des immeubles portant les numéros 2 à 21
- rue d'Irlande, dans le tronçon compris entre la rue de Roumanie et la rue Maurice Wilmotte
- rue Maurice Wilmotte, dans le tronçon compris entre la rue d'Irlande et la rue de la Victoire ;

La mesure est matérialisée par les signaux F111 et F113.

32 votants : 27 votes positifs, 3 votes négatifs, 2 abstentions.

Non : Victoria DE VIGNERAL, Samira BENALLAL, Farid BELKHATIR.

Abstentions : Celi RODRIGUEZ, Marc NAETHER.

1 annexe

Rues-cyclables-2019-plan-20191021.pdf

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Laurent PAMPFER

Charles PICQUÉ